



Contestation de filiation

Par **chatou**, le **08/01/2014** à **15:27**

bonjour je voudrai savoir s'il est possible de conteste la paternite d'une fille majeure de 30 ans. Ma fille m'a accusé de viol quand elle avait 16 ans, comme elle était vierge j'ai comparu uniquement pour attouchement et pris 5 ans, j'ai refusé de me battre trop dégoûté. Mais je viens d'apprendre qu'en réalité elle était attouché par le compagnon de sa grand, qui devrait être son père puisqu'il a violé mon ex femme régulièrement pendant plusieurs années et que je me suis marié car mon ex femme m'a dit qu'elle était enceinte. De plus je me suis aperçu que ma fille avait la même tâche de naissance que cet homme qui n'est autre que mon oncle. que puis je faire? merci de votre réponse

Par **domat**, le **08/01/2014** à **20:11**

bjr,
si vous avez élevé cette fille pendant plus de 5 ans la filiation n'est plus contestable.
un tâche de naissance n'établit pas une filiation seule une analyse biologique peut infirmer ou confirmer une filiation.
vous trouvez tous les renseignements dans le lien suivant:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F940.xhtml>
cdt